

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARDOS du 9 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sur la convocation de la Maire, Madame BEHOTEGUY Maïder, affichée et transmise par voie électronique le 04 septembre 2025 et sous la présidence de cette dernière.

PRESENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève – LAMOTE Jean-Baptiste – DIBON Odette – CELHAY Martine - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault – Dominique DARGUY

EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DIBON Odette

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum est atteint, la Présidente de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Décision Modificative n°1 ;
- Ajout de la parcelle 33 en coupe et modification de l'état d'assiette 2025 ;
- Assujettissement à la TVA d'un local commercial ;
- Fixation loyer d'habitation logement ancienne mairie ;
- Régularisation d'écritures budgétaires ;
- Solidarité avec les communes sinistrées des Corbières.

0. Approbation du compte-rendu du 08 juillet 2025

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le compte-rendu de la séance du 08 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Considérant que Mme la Maire doit rendre compte de l'usage qu'elle fait des délégations qu'elle a reçues du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 juin 2020, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, elle porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'elle a prises dans ce cadre :

- la décision municipale relative à la location du local sis 75 place des commerces à Mme Aurélie BALADE pour du commerce de détail (boutique LILIREN DENDA) ;
- la décision municipale relative à la location du local sis 10 place des commerces à M. Sylvain MATTHYS pour du commerce de détail (boutique de téléphonie) ;
- la décision municipale relative à la révision du bail dérogatoire du local sis 19 place du château Salha à Mme Marjorie ALAUX pour du commerce de détail (boutique ANDEREA) ;
- la signature de la convention d'honoraire Etche avocats relative à la procédure contentieuse engagée par Messieurs Robert et Kevin MAURY en vue de l'annulation du permis de construire accordé à la SAS AEDIFIM pour la construction de 19 logements, pour un montant de 250,00 €HT de l'heure ;

- la signature du devis de la MIROITERIE DU GAVE pour la fabrication et la pose d'un portail 2 vantaux accès joueurs et d'un portail 1 vantail coulissant mécanique entrée principale au stade, pour un montant de 14 468,40 € TTC ;
- la signature du devis de LABRUQUERE pour la fourniture et la pose d'un système de ventilation dans le bâtiment 2 du stade, pour un montant de 12 600,00 € TTC ;
- la signature du devis de LEADER EQUIPEMENTS pour l'acquisition de chaises et de tables pliantes en polypropylène pour le stade et le mur à gauche, pour un montant de 5 322,48 € TTC ;
- la signature des devis de la SARL AE PLATRERIE pour des travaux de mise aux normes coupe-feu dans le local commercial MONSSÉ (anciennement MARCA) pour un montant de 5 390,01 € et 3 628,90 € TTC ;
- la signature du devis de PROXIGIENE pour le remplacement de la tourelle existante hors service et la fourniture d'un variateur triphasé pour la maison MONSSÉ, pour un montant de 3 840,00 € TTC ;
- la signature du devis de DUMERCQ Sylvain pour l'extraction et la mise en place de 1800 m³ de terre sur le 3^{ème} terrain, pour un montant de 13 392,00 € TTC ;
- la signature du devis de AFGE pour l'étude des fondations des mats d'éclairage du 3^{ème} terrain, pour un montant de 4 416,00 € TTC ;
- la signature du devis de l'entreprise Laurent PEYRES pour l'élagage à 6m de parcelles du Baluart, pour un montant de 8 720,64 € TTC ;
- la signature du devis d'ASSISTANCE ET EXPERTISES pour une mission complète de diagnostic amiante avant travaux d'un bâtiment d'une surface de 800 m² (ex local Elikatxo) endommagé par la grêle du 25 juin, pour un montant de 480,00 € TTC ;
- la signature du devis de SIGNATURE pour la fourniture de panneaux signalétiques îlots centraux voie publique, pour un montant de 2 555,38 € TTC ;
- la signature du devis de CTJE pour le contrôle de l'aire de jeux réhabilitée de la place des platanes, pour un montant de 456,00 € TTC ;
- la signature des devis de ORONA pour l'installation et l'abonnement de la ligne GSM de l'ascenseur de la mairie, pour un montant de 180,00 € et 696,00 € TTC ;
- la signature du devis de SEDI pour la fourniture de 2 drapeaux classiques (Français et Européen) et la fourniture d'articles administratifs, pour un montant de 67,32 € et 267,88 € TTC ;
- la signature du devis de OCEANYNS pour la fourniture de matériel de nettoyage ergonomique DELTA, pour un montant de 1 145,81 € TTC ;
- la signature du devis de KIDIBAM pour l'acquisition d'ouvrages enfants pour la bibliothèque de Bardos, pour un montant de 329,60 € TTC ;
- la signature du devis du PETIT GIBUS pour l'abonnement 2025/2026 au magazine Petit Gibus pour la bibliothèque de Bardos, pour un montant de 1,60 € TTC pièce ;
- la signature du devis de LUR BERRI JARDINERIE pour l'achat de peinture dans le cadre des animations d'octobre rose, pour un montant de 69,00 € TTC.

2. Décision modificative

Il est proposé au Conseil municipal de voter la décision modificative n°1 intégrant :

- en recettes d'investissement, la subvention obtenue au titre du Fonds local de restructuration des locaux d'activités pour les travaux de réhabilitation ayant permis d'accueillir un commerce au rez-de-chaussée de la maison Germain, et en dépenses l'intégration d'un nouveau devis d'élagage dans l'opération "Travaux forestiers", d'acquisition dans "Matériel communal", de travaux supplémentaires dans les opérations "Stade" et "Maison Germain" et l'ajustement du programme voirie ;
- en recettes de fonctionnement, les rentrées d'indemnités journalières et en dépenses le secours d'urgence octroyé aux communes sinistrées des Corbières.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00	1321 (13) - 216 : Frat et établissements nat	39 000,00
2117 (21) - 211 : Bois et forêts	8 800,00	165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00
2131 (21) - 215 : Bâtiments publics	24 500,00		
2135 (21) - 216 : Instal.géné.,agencements,a	20 900,00		
2151 (21) - 212 : Réseaux de voirie	-31 200,00		
2188 (21) - 220 : Autres immobilisations co	16 000,00		
	40 800,00		40 800,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65133 (65) : Secours d'urgence	2 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	2 000,00
	2 000,00		2 000,00
Total Dépenses	42 800,00	Total Recettes	42 800,00

La décision modificative n°1 est approuvée à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

3. Ajout de la parcelle 33 en coupe et modification de l'état d'assiette 2025

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'ajout d'une coupe définitive de peuplier (parcelle 33) au programme d'action du document d'aménagement 2014-2033 soumise au régime forestier par délibération du conseil municipal en date du 8 octobre 2024 ;
- d'approuver l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Inscription à l'état d'assiette 2025 des coupes suivantes :

Unité de gestion	Surface	Destination proposée	Volume total	Produits	Vente simple bois sur pied
20_j	8,90 ha	Amélioration	534 m3	Chêne d'Amérique toutes qualités	x
1_j	5,00 ha	Amélioration	250 m3	Chêne d'Amérique toutes qualités	x
33	1,85 ha	Définitive	400 m3	Peuplier - Chêne pédonculé qualité chauffage	x

- de donner pouvoir à la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

L'ajout de la parcelle 33 en coupe et la modification de l'état d'assiette 2025 sont approuvés à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

4. Assujettissement à la TVA d'un local commercial

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'assujettir la location du local commercial ANDEREA, sis 19 place du château Salha, cadastré section AB n°262, à la TVA, conformément à l'article 260-2 du CGI, afin de permettre à la commune de récupérer la TVA pour l'ensemble des travaux engagés pour sa réhabilitation ;
- de charger la Maire de faire les démarches nécessaires auprès du SIE.

L'assujettissement à la TVA du local commercial ANDEREA est approuvé à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

5. Fixation du loyer du logement de l'ancienne mairie

Il est proposé au Conseil municipal de retirer temporairement la délégation accordée à la Maire pour « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » accordée par délibération du Conseil Municipal en date du 09 juin 2020, afin de réévaluer le loyer mensuel du logement communal de 106 m2 situé au second étage de l'ancienne mairie, 110 place du château Salha, et de baisser le loyer actuel, relativement élevé en comparaison de 2 logements communaux de tailles supérieures disposant d'annexes (jardins, accès extérieurs, garages,...), de 731 € à 680 €.

La révision du loyer de l'appartement de l'ancienne mairie est approuvée à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

6. Régularisation d'écritures budgétaires

Il est proposé au Conseil municipal de régulariser, conformément aux conseils de l'Inspecteur divisionnaire des finances publiques du SGC COTE BASQUE, M. LE BLOND, les sommes non soldées des comptes 167 (« Emprunts et dettes assortis de conditions particulières ») et 168751 (« GFP de rattachement »), dans la mesure où aucun créancier n'en sollicite le remboursement, par une opération d'ordre non budgétaire impactant le compte 1021- « Dotations ».

La régularisation d'écritures budgétaires est approuvée à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

7. Solidarité avec les communes sinistrées des Corbières

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'apporter son soutien et sa solidarité aux 15 communes audoises touchées par l'incendie d'une intensité exceptionnelle qui a ravagé le massif des Corbières le 5 août 2025, en effectuant un don de 2 000 € sous forme de virement à l'Association des Maires de l'Aude ;
- de charger la Maire d'effectuer toute démarche en ce sens.

Le virement à l'Association des Maires de l'Aude d'un don de 2000€ en faveur des communes touchées par l'incendie du massif des corbières est approuvé à l'unanimité.

Pour : 16 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

8. Questions diverses

La Maire fait un point sur l'état d'avancement des projets en cours :

- le transfert de la boutique LILIREN DENDA d'Aurélié BALADE dans l'ancien local GITEM cet été ;
- l'accueil effectif au 1^{er} septembre, dans le local occupé jusque-là par Liliren Denda, de Sylvain MATTHIS et de son activité dans le domaine de la téléphonie, l'informatique et la location de trottinettes ;
- les travaux du local commercial MONSSÉ (anciennement MARCA) qui ont été achevés pour le 15 août ;
- les travaux du stade dont la réception est programmée fin octobre ;
- les travaux d'aménagement du 3^{ème} terrain programmés à l'automne ;
- la commande du diagnostic amiante avant travaux pour le local artisanal Elikatxo ;
- les travaux de sécurisation supplémentaires de la RD 936 actuellement en test ;
- l'aire de jeux de la place des platanes réceptionnée.

Elle rappelle l'accueil du festival Le temps d'aimer la danse à Bardos pour la 4^{ème} année consécutive dimanche 14 septembre après-midi au fronton.

Jean Baptiste LAMOTE fait le point sur :

- l'état d'avancement de la création du site internet dédié à l'exposition des crèches de Noël sous le porche de l'église ;
- le souhait de travailler avec les écoles la mise en valeur de l'inscription des noms de soldats lors de la guerre de récession, et fait état de la découverte d'un nouveau d'un soldat de Bardos mort lors de la guerre 14-18 ;
- annonce les nouveaux ateliers créatifs de Bethi Aintzina.

Odette rappelle :

- les animations du 7 octobre, coorganisées dans le cadre de la semaine bleue par la Commune, l'EPHAD ALBODI, le club BETHI AINTZINA, le CIAS, la crèche EIHARTZEA et les 3 écoles de Bardos : une marche bleue autour du bourg sur le thème « une force à partager » reliée par un puzzle géant, chants et musique, goûter partagé ;
- ainsi que celles de Bardos en Rose organisées dans le cadre d'octobre rose le 25 octobre par la Commune, IHESALDI et l'école publique Pierre LABORDE : flash mob, randonnée pédestre (3 parcours), grillades, jeux géants, mutxiko.

◆◆◆

La Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h00.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées DCM_2025_35 à DCM_2025_40.

◆◆◆

La secrétaire de séance,

Odette DIBON

La Maire,
Maider BEHOTEGUY



